



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 06 MARS 2025

OBJET : DEMANDE DU RESPECT DU DROIT INTERNATIONAL AU PROCHE-ORIENT

L'an deux mille vingt-cinq et le six Mars à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé
à la salle des fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX–SAINT-AUBAN, sous la présidence de
Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX–SAINT-AUBAN.

Étaient présents :

M. VILLARD René – M. BENOIT Gérard – Mme OBELISCO Francine – M. ROVIRA Marc – Mme FALAIX Evelyne –
M. JULLIEN Bernard – M. JULIEN Guillaume – Mme PIERRAT Brigitte – M. DALCANT Jacques – Mme BARDIES
Frédérique – M. CARMONA Alain – Mme TOUMANI Soréa – M. HERNANDEZ Antoine – M. FAYET Stéphane –
M. DI GIOVANNI Alexandre – M. BERTRAND Philippe – Mme GIACHINO Lisa – M. DELAHAYE Guy – Mme
ORSINI Chantal – M. MEGUEDMI Smaïl – Mme PIOZIN Patricia.

Ont donné procuration :

Mme PELEGRINA Geneviève a donné procuration à Mme PIERRAT Brigitte
Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René
Mme SZAFRANSKI Nathalie a donné procuration à M. HERNANDEZ Antoine
Mme SACCO Virginie a donné procuration à Mme BARDIES Frédérique
M. RICHELME Jean-Marc a donné procuration à M. BERTRAND Philippe

Absents excusés :

M. RISSO Gilbert – Mme AYMES Patricia – Mme UGHETTO Wendy.



Mme Frédérique BARDIES a été désignée secrétaire de séance.

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 06 Mars 2025.
Délibération N° DM_20250306N026

OBJET : DEMANDE DU RESPECT DU DROIT INTERNATIONAL AU PROCHE-ORIENT

Monsieur le Maire présente, à l'Assemblée, le projet de motion ci-dessous :

"Monsieur le Président de la République,

Prenant place dans la longue histoire de l'occupation du territoire palestinien et du non-respect du droit international par Israël, les attaques inhumaines du 7 Octobre 2023 envers les civils israéliens, que l'on peut qualifier de crimes contre l'humanité, doivent être jugées.

Mais, au prétexte de punir les agresseurs, nous assistons depuis plus de 15 mois au massacre de toute une population captive dans l'enclave de la Bande de Gaza, perpétré par une des armées parmi les plus puissantes au monde.

En Cisjordanie, c'est une accélération des attaques, des déplacements forcés, des destructions, des emprisonnements (la population carcérale a plus que doublé depuis le 7 Octobre 2023 passant de 5.200, le 19 Septembre 2023, à 10.300 le 14 Décembre 2024) et à des assassinats (plus de 800 palestiniens abattus par l'armée israélienne en Cisjordanie depuis le 7 Octobre).

La réponse d'Israël est disproportionnée. De plus, en ignorant et violant systématiquement les droits de la guerre et le droit humanitaire, l'État d'Israël ne permettra pas de faire aboutir une paix juste et durable, qui sera la seule à pouvoir apporter la sécurité dans cette région. Celle-ci ne peut reposer durablement que sur la justice.

Les instances internationales parlent maintenant de génocide et d'écocide à Gaza. Nous rappelons que le risque avéré de génocide impose aux États l'obligation de s'engager à le combattre.

Or, nous sommes choqués et épouvantés que la communauté internationale regarde sans intervenir cette vengeance inhumaine qui a fait plus de 50.000 morts civils, dont une majorité de femmes et d'enfants, sans compter les personnes disparues sous les décombres, ou qui meurent par manque de soins, d'eau, de famine, de froid. Hôpitaux, écoles, captages d'eau, stations d'eau potable et cultures sont systématiquement détruites et interdiction de la presse et restriction de l'aide humanitaire.

L'annonce d'un cessez-le-feu provisoire a constitué une lueur d'espoir, mais des bombardements sur Gaza se sont poursuivis et il est question aujourd'hui d'expulser les habitants de Gaza de chez eux. Ce sont l'occupation, la colonisation et le régime d'apartheid israélien qui doivent prendre fin.

D'autre part, vous n'ignorez pas que l'A.G. de l'ONU a confirmé, le 19 Septembre 2024, l'avis de la Cour internationale de justice qui déclare l'occupation du territoire palestinien par Israël illégal et contraint ce dernier à se retirer totalement et à restituer les biens volés dans les 12 mois, soit avant le 18 Septembre 2025. Cet avis a été signé par 124 pays dont la France.

Nous vous demandons d'user de tous vos pouvoirs pour engager notre pays dans le respect et l'application de ces résolutions."

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter cette motion.

OUI CET EXPOSE, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE :

➤ ADOPTE LA MOTION TELLE QUE PRESENTEE.

AFFICHEE LE :	CHATEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN, LE TREIZE MARS DEUX MILLE VINGT-CINQ.
RETIREE LE :	FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME,
T <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/> NOMENCLATURE N° 7-10	Le Maire,   René VILLARD